

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 17/2018

Objet du préavis : Création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis 17/2018 composée des conseillers ci-dessous s'est réunie une première fois, accompagnée d'autres communes, le jeudi 30 août dans les locaux de la Commune d'Avenches pour une séance d'information et présentation du futur Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV) et une deuxième fois le mardi 13 novembre 2018.

- Monsieur Oulevey Pierre
- Monsieur Savary Marcel
- Monsieur Donadello Nicola
- Monsieur Savary Philippe
- Madame Jaquet Maria Josefa
- Monsieur Marguet Christian
- Madame Gavillet Sarah, en qualité de présidente-rapporteur

Lors de la première séance à Avenches, des représentants de chaque futurs membres (Communes, Paroisses) du GFBV étaient présents. Le rapport du groupe de travail nous a été présenté. Nous avons par la suite, reçu de la Commune le préavis, ainsi que les statuts du GFBV. La commission s'est réunie comme précité le 13 novembre. Nous avons pu compter sur la présence en deuxième partie de séance du Municipal en charge du préavis, André Jomini, ainsi que d'Alexandre Rapin (chef de secteur SIT, sécurité, domaines et patrimoine foncier). Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses apportées suite aux diverses questions de la commission.

Actuellement la Commune se trouve déjà dans un groupement forestier. Il s'agit du GPA (Groupement forestier Payerne-Avenches). Ce GPA existe depuis 2010. Le GPA permet déjà de faire une gestion en commun des forêts publiques. Le nouveau groupement permettra d'étendre aussi la gestion sur des forêts publiques fribourgeoises. Le GFBV sera donc un groupement intercantonal. C'est pour cette raison que le GFBV sera organisé en tant que personne morale de droit privé. Ceci permettra d'éviter de perdre du temps inutilement à faire des démarches administratives lourdes entre les deux cantons lorsque le droit public d'un canton devra être appliqué sur l'autre.

En ce qui concerne le fonds de trésorerie et l'investissement de départ, comme vous l'avez vu, ce préavis ne contient pas de demande concernant le financement initial car les frais de départ seront couverts par la dissolution du GPA. En ce qui concerne les coûts, la participation annuelle au financement sous bail de la Commune s'élèvera à CHF 26'770.- correspondant à CHF 250.-/ha. A ce jour, le montant s'élève à CHF 320.-/ha. De plus, le canton est favorable au groupement forestier en général. Il soutient plus facilement les groupements.

La commission s'est posée la question sur le nombre de collaborateurs touchés par ce groupement. Est-ce que des postes seront supprimés au sein de la Commune. L'effectif restera le même, pas de modification à ce sujet. Le personnel, sera soumis à la loi du personnel de Fribourg, actuellement plus avantageuse que sur le canton de Vaud. Tout en vous rappelant que le GFBV effectuera des gros travaux dans les forêts. Tous les travaux d'entretien, de nettoyage seront encore effectués par les collaborateurs de la Commune. C'est sur ce point qu'il est très intéressant d'être dans le GFBV. En effet, les gros travaux sont souvent faits par des grosses machines. La Commune ne possède pas ces engins. Et les collaborateurs, ne sont souvent pas formés pour ce genre de manipulation. Il n'empêche que l'engagement du personnel communal permettra à ses derniers de pouvoir se familiariser avec du matériel moderne et de parfaire ses compétences avec des bûcherons professionnels. Avec beaucoup d'hectares de forêt, le travail est plus diversifié.

Nous souhaitons aussi relever le fait, que le GFBV ne pourra pas, par moment, effectuer tous les travaux nécessaires. Le GFBV pourra faire appel à des entreprises forestières privées de la place (selon l'endroit où la forêt se trouve) afin de faire vivre notre économie locale.

Dans les statuts, en annexe du préavis, à l'article 24⁵ que vous pouvez lire ceci :

5 : Les membres dont la desserte est jugée lacunaire ou en mauvais état par le comité veilleront à apporter les améliorations nécessaires dans un délai de cinq à sept ans.

La commission s'est posée la question de savoir si c'était les Communes qui devaient prendre en compte les frais ou le GFBV. Le Municipal André Jomini nous a confirmé que les membres, dans cet article, voulaient dire les Communes. Donc, les frais pour des

travaux de « rénovations, réparations » seront supportés par la Commune concernée et non par toutes les Communes du GFBV. Ce qui a rassuré les membres de la commission, vu la non-connaissance de l'état actuel des forêts.

Finalement, nous nous rendons bien compte que pour une commune comme celle de Payerne ce GFBV est très positif. Nous avons 107 ha de surface forestière. Avec une aussi grande surface il est très avantageux de rentrer dans ce GFBV. Nous allons faire partie des 5 Communes avec le plus de voix à l'assemblée générale, ce qui nous permettra d'être dans les membres ayant le plus de poids pour les décisions.

En conclusion et au vu des explications et informations mentionnées ci-dessus, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 17/2018 de la Municipalité du 10 octobre 2018 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à accepter la dissolution du Groupement forestier Payerne-Avenches (GPA), sous réserve de l'acceptation de la création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV), et après mise à disposition par le GPA de la somme nécessaire à l'investissement initial dans le nouveau Groupement ;

Article 2 : de porter au budget de la Commune la somme de Fr. 26'770.— correspondant à Fr. 250.—/ha, comme part annuelle au financement des travaux sous bail.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Pour la commission
Sarah Gavillet
Présidente-rapporteur